



## PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

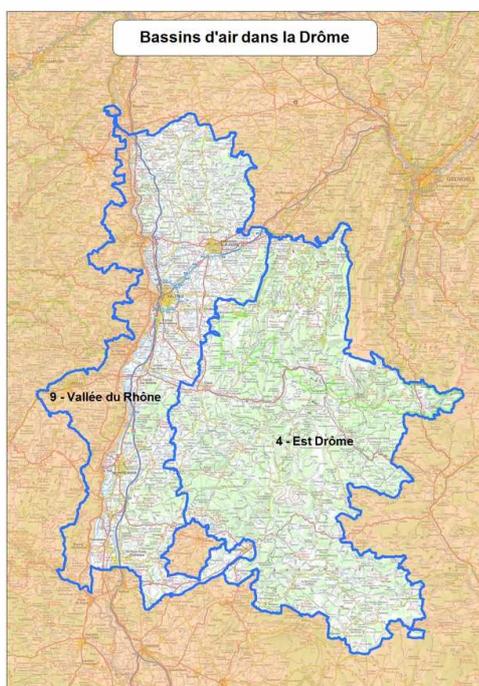
### COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 24 février 2021

## QUALITÉ DE L'AIR

### Épisode de pollution de l'air en cours en Drôme

Ce mercredi 24 février 2021, un épisode de pollution atmosphérique, débuté lundi 22 février 2021, est en cours sur l'ensemble du département de la Drôme.



Les critères de déclenchement des procédures **d'information-recommandation (vigilance jaune)**, prévues par le dispositif préfectoral pour un épisode de type « mixte » (particules fines PM10) sont réunis sur les bassins d'air « **Vallée du Rhône** » et « **Est de la Drôme** ».

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.drome.gouv.fr>

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

**Cabinet du Préfet**  
**Service Départemental de la**  
**Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme

## **Bassins d'air de la « vallée du Rhône » et « Est de la Drôme »**

### **Épisode de pollution de type « mixte » en cours – Information/Recommandations (vigilance jaune)**

#### **Se protéger pour limiter mon exposition**

##### **Populations vulnérables ou sensibles**

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes
- Évitez les activités sportives intenses
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin

##### **Population générale**

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.
- Continuez d'aérer votre domicile

#### **Agir pour limiter mes émissions**

##### **Recommandations aux particuliers**

- Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins
- Évitez de brûler des déchets verts
- En voiture, adoptez une conduite souple
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

##### **Recommandations aux professionnels**

- Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

##### **Recommandations aux collectivités**

- Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)
- Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien
- Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage
- Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

## Recommandations sanitaires en cas d'épisode de pollution : Niveau information-recommandation

Populations cibles des messages	Messages sanitaires
<p><b>Populations vulnérables :</b> Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><b>Populations sensibles :</b> Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p> <p><b>Population générale</b></p>	<p>En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• limiter les déplacements sur les grands axe routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</li><li>• limiter les activités intenses (physiques et sportives dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.</li></ul> <p>Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien</p>
	<p>Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.</p>

Pour plus de renseignements, consultez le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>

## EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type mixte

Vigilance pour les personnes sensibles

### Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

#### Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile

#### Personnes sensibles et vulnérables



Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses



Éloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

### Agir pour limiter mes émissions

#### Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

#### Professionnels



Reportez l'éco buage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes



Pour connaître l'ensemble des recommandations comportementales, se référer à l'Arrêté Départemental en vigueur dans mon département :

01 03 07 15 26 38 42 43 63 69 73 74